



*Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence*

Mairie de Saint-Martin-Longueau

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024 - 19H00

Présents : M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M. Éric BARRUET, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, Mme Catherine HIEGEL, Mme Isabelle JADAS, M. François LAURENT, Mme Nadège ROELENS, M. Médéric PARROT, M. Patrick RODRIGUEZ, M. Benjamin LEPORCQ, Mme Marie-Claire VERCRUYSSÉ.

Absent(e, s, es) excusé(e, s, es):

- Mme Virginie LEHMANN ayant donné procuration à Mme Nadège ROELENS.
- M. Teddy PEZANT, ayant donné procuration à M. Éric BARRUET.

A été nommé(e) secrétaire : M. Benjamin LEPORCQ.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 19 février 2024
- Budget communal et assainissement :
 - * Vote du compte administratif 2023
 - * Vote du compte de gestion 2023
 - * Affectation du résultat 2023
 - * Vote du budget primitif 2024
- Budget communal :
 - * Vote des taux des taxes 2024
- Délibération Pass seniors (Club des Mésanges, Comité des fêtes).
- Tarifs de location des salles.
- Informations diverses.

Ajout de 3 délibérations :

- Versement communal vers le budget assainissement
- Amortissement enfouissement réseaux SEZEO tranche 2
- Opposition d'implantation parc éolien sur la commune

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 FEVRIER 2024

Celui-ci est approuvé à la majorité.

Vote pour : 13

Abstention : 2

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
(Délibération n°2024-01-10/04)**

Les membres du conseil municipal ont vérifié les écritures du compte administratif 2023 et les résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2023	1 055 119.93		271 135.55	
RAR 2022				F 103 029
REPORT DEFICIT 2022	/			
TOTAL DES DEPENSES	A 1 055 119.93		c 271 135.55	
RECETTES 2023	1 161 447.63		252 730.49	
SOIT POUR INFO UN EXCEDENT 2023		106 327.70		
REPORT 2022	85 574.19		1 436.58	
RAR 2022				G 19 233
TOTAL RECETTES	B 1 247 021.82		D 254 167.07	
Excédent + RAR			c-D - 16 968.48	H - 83 796
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EX 2023	B-A = 191 901.89		(C-D) +H - 100 764.48	
TOTAL CUMULE + RAR	(B-A)- (C-D+H) 91 137.41			

Monsieur le Maire quitte la séance et la Présidence est assurée par la doyenne de séance, Madame Michelle CHAMBRELENT.

Vote pour 13

Abstention : 1

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
(Délibération n°2024-02-10/04)

Après examen des comptes du trésorier, le compte de gestion affiche des résultats identiques au compte administratif 2023.

Vote pour : 14

AFFECTATION DU RESULTAT 2023
(Délibération n°2024-03-10/04)

Après examen des résultats 2023 rappelés ci-dessous,

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
EXCEDENT		191 901.89
DEFICIT	16 968.48 (001)	
RAR DEPENSES	103 029.00	
RAR RECETTES	19 233.00	
RESULTAT	-100 764.48	191 901.89

Le conseil municipal décide d'affecter à l'investissement (c/1068) 100 764.48 €. L'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2024 est donc ramené à la somme de 91 137.41 € (002).

Vote pour : 14
Abstention : 1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
(Délibération n°2024-04-10/04)

L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7.5 % (taux de fongibilité)
- Investissement 7.5 %

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de voter le budget primitif 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 212 251.91 €
Recettes : 1 212 251.91 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 2 173 549.88 €

Recettes : 2 173 549.88 €

Monsieur PARROT se déporte à 19h42 et sort de la salle du conseil pour le vote.

Vote pour : 13

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 1

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
(Délibération n°2024-05-10/04)**

Les membres du conseil municipal ont vérifié les écritures et les résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2023	28	737.12	0	
RAR 2023				F
REPORT 2022				
TOTAL DES DEPENSES	A	28 737.12	c	0
RECETTES 2023		37 272.73		1334.31
SOIT POUR INFO UN EXCEDENT 2023			8 535.61	
REPORT 2022		32 198.29		1 410.23
TOTAL RECETTES	B	69 471.02	D	2 744.54
RESULTAT DE CLOTURE DE L'E 2023	B-A	40 733.90	C-D	2 744.54
DIFFERENCE		E	43 478.44	

Monsieur le Maire quitte la séance et la Présidence est assurée par le doyen de séance, Madame Michelle CHAMBRELENT.

Vote pour 14

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023.
(Délibération n°2024-06-10/04)**

Après examen des comptes du trésorier, le compte de gestion du budget annexe assainissement affiche des résultats identiques au compte administratif 2023.

Vote pour : 14.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023.
(Délibération n°2024-07-10/04)

Après examen des résultats 2023 rappelés ci-dessous,

RAPPEL DES RESULTATS :

Fonctionnement (excédent)	:	40 733.90 € (002).
Investissement (excédent)	:	2 744.54 € (001).
RAR dépenses et recettes	:	NEANT

Il est décidé de ne rien affecter à l'investissement (c/1068).

L'excédent de fonctionnement à reprendre au budget primitif 2024 est donc ramené à (c/002).
43 478.44 €.

Vote pour 15.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024
(Délibération n°2024-08-10/04)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré décident de voter le budget primitif 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	:	89 334.62 €
Recettes	:	89 334.62 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	62 123.16 €
Recettes	:	62 123.16 €

Vote pour : 15

VOTE DES TAUX DES TAXES
(Délibération n°2024-09-10/04)

Taux de référence 2024 :

- Taxe foncière (bâti) de la commune : 42.04 % soit le taux communal de 20,50 % auquel s'ajoute le taux départemental de 21,54 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52 %
- Taxe habitation (TH) : 9.5 %

Les membres du conseil municipal décident de maintenir les taux ci-dessus.

Vote pour : 15

DELIBERATION VIREMENT COMMUNAL VERS LE BUDGET ASSAINISSEMENT
(Délibération n°2024-10-10/04)

Les recettes de taxes d'assainissement n'arriveront qu'en 2025, ce qui nécessite un financement par la mairie.

Monsieur le Maire propose de faire un virement du budget communal vers le budget assainissement, d'un montant de 28 600 euros, afin de répondre au besoin d'investissement sur le budget assainissement.

Pour : 15

DELIBERATION AMORTISSEMENT ENFOUISSEMENT SEZEO TRANCHE 2
(Délibération n°2024-11-10/04)

Suite aux travaux d'enfouissement de réseaux rue de Paris, la commune doit amortir l'éclairage public à hauteur de 18 826.49 euros.

La commune a décidé d'amortir sur 19 ans pour terminer l'amortissement des tranches 1 et 2 au même moment. Cela représente 990.87 euros par an.

Vote pour : 15

PASS SENIORS (CLUB DES MESANGES ET COMITE DES FETES).
(Délibération n°2024-12-10/04)

Les deux associations fonctionnant en année civile, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de verser dès le vote du budget les montants suivants pour le Pass seniors :

- 160 euros au comité des fêtes (soit 8 adhérents).
- 780 euros à l'association le Club des Mésanges (soit 39 adhérents).

Vote pour : 15

DELIBERATION POUR OBTENTION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCPOH.
(Délibération n°2024-13-10/04)

Monsieur le Maire propose de délibérer concernant la demande du fonds de concours auprès de la CCPOH (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte), pour soumettre deux dossiers :

- | | |
|--|-----------------|
| - Changement des vitres de l'école et volets - salle des loisirs | 23 249,60 € H.T |
| - Cuve 20 000 litres pour récupération des eaux de pluie | 6 000,00 € H.T |

Vote pour : 15

**DELIBERATION POUR L'OPPOSITION D'IMPLANTATION DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE
(Délibération n°2024-14-10/04)**

Monsieur le Maire demande aux élus du conseil municipal de se positionner sur un avis favorable ou défavorable sur un projet d'éoliennes sur le territoire de Saint-Martin-Longueau.

Après discussion et avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à tout projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Saint-Martin-Longueau.

Vote pour : 15

**TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES
(Délibération n°2024-15-10/04)**

Compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie ainsi que les travaux à venir (alarme, fenêtres, volets, peinture), il est proposé d'actualiser les tarifs pour la location des salles.

Les nouveaux tarifs applicables par week-end, pour les prochaines réservations sont :

Salle des loisirs (située rue du Lavoir) :

- Sans vaisselle : 220 euros
- Avec vaisselle : 270 euros

Vote pour : 14

Contre : 1

Salle polyvalente (située place des Tilleuls) :

- Sans vaisselle : 550 euros
- Avec vaisselle : 600 euros

Vote pour : 14

Abstention : 1

INFORMATIONS DIVERSES

La société CAMFIL s'est manifestée pour offrir 8 purificateurs d'air. A titre informatif, la valeur d'un purificateur s'élève à 1 000 euros.

Deux purificateurs d'air ont été installés dans la médiathèque le mardi 9 avril et 6 autres sont en attente de livraison et destinés à l'école Robert Personne de Saint-Martin-Longueau.

Une information sera délivrée au préalable à la Directrice.

La consommation annuelle communiquée par la société est estimée à 9 euros par appareil.

Un diagnostic sera effectué dans chaque classe pour relever les données atmosphériques, et un protocole sera mis en place par la suite.

QUESTIONS DIVERSES

Malgré le délai non respecté pour la soumission des questions diverses, de 48 h pour rappel, M. le Maire accepte de répondre aux questions ci-dessous :

Questions de M. PARROT envoyées par mail le 10 avril à 14h12 :

- « Pouvez-vous confirmer que les documents pour la présentation budgétaire, notamment pour la présentation du projet du budget primitif 2024 ont été communiqués seulement le lundi 8 avril 2024 à 18h30 au début de la commission des Finances à Messieurs RODRIGUEZ et PARROT »
- Pouvez-vous confirmer que le projet du budget primitif a été communiqué que le 8 Avril 2024 à 18h30 à ces deux conseillers municipaux ?

Réponse :

- Tous les conseillers ont reçu les mêmes éléments au même moment, sauf les adjoints qui ont participé à l'élaboration du budget.
- Aucune distinction n'est faite entre M. RODRIGUEZ, M. PARROT et l'ensemble des conseillers.

Séance levée à 20h40.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE
			Procuration de M. PEZANT	
Isabelle JADAS	François LAURENT	Catherine HIEGEL	Virginie LEHMANN	Teddy PEZANT
			Procuration à Mme ROELENs	Procuration à M. BARRUET
Nadège ROELENs	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ	Marie-Claire VERCRUYsSE
Procuration de Mme LEHMANN				